



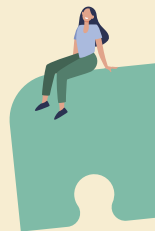
SEIGNOSSE

1er **BUDGET**
PARTICIPATIF

PENSEZ, PROPOSEZ, CHOISISSEZ,
LA VILLE DE DEMAIN

PENSEZ,
PROPOSEZ,
CHOISISSEZ,
LA VILLE
DE DEMAIN

1er BUDGET PARTICIPATIF



Outil clé de la concertation voulue par votre équipe municipale, ce premier budget participatif vous donne la possibilité de construire vous-même un projet d'intérêt général ou de soutenir le projet de votre choix. Environnement, Solidarité, Sécurité, Santé, Education... N'hésitez plus à soumettre vos idées ! Si votre projet est réalisable et recueille l'assentiment des Seignossais, il sera réalisé dans l'année par les services techniques municipaux !

Pierre Pecastaings
Maire de Seignosse

Pour la première fois, c'est vous, les Seignossais(es), qui allez proposer et décider directement de l'utilisation d'une partie du budget communal. Ce dispositif vous permet de vous impliquer dans la vie de votre ville en proposant des projets pour améliorer votre cadre de vie, favoriser le vivre-ensemble ou encore animer la vie de votre quartier. Vous pouvez déposer des projets, les commenter puis voter pour vos préférés. Ensuite, la commune réalisera les projets lauréats dans la limite du budget total établi de 30 000€.

Qui peut participer ?

Tous les Seignossais, habitant ou travaillant sur la commune, âgés d'au moins 18 ans et inscrits sur les listes électorales peuvent déposer une idée et/ou voter.

Pour la phase de votes :

Chaque électeur peut choisir de un à trois projets au maximum. Les votes sont exprimés par voie numérique sur la plateforme participez.seignosse.fr ou sur papier à l'accueil de la mairie à partir du mois de septembre.

Comment participer ?

Vous souhaitez déposer une idée et/ou participer aux votes ? Pour cela il faut créer votre compte sur la plateforme participez.seignosse.fr.

Comment s'inscrire :

- remplissez le formulaire en ligne ou disponible à l'accueil de la mairie,
- scannez votre pièce d'identité* afin de valider votre compte dans la rubrique « autorisations » de votre profil.
- attendre le mail de validation confirmant votre inscription.

* La confidentialité des données est assurée. Ces informations ne sont en aucun cas transmises à d'autres organismes. Le document envoyé lors de votre inscription n'est pas conservé, il sert uniquement à assurer la sécurité lors des dépôts ou votes des projets et éviter les fraudes informatiques.





Que puis-je proposer comme idée ?

Pour être éligibles au budget participatif, vos propositions doivent respecter certains critères :

- satisfaire au motif d'intérêt général,
- entrer dans les champs de compétences municipaux,
- ne pas engendrer de dépenses de fonctionnement* (hors entretien et maintenance),
- entrer dans une liste prédéfinie de thématiques (voir ci-contre),
- avoir un projet suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité.

* Le budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la Ville (rémunération des personnels, achats des services, subventions). Le budget d'investissement, quant à lui, correspond à toutes les dépenses de construction, de rénovation de bâtiments ou de l'espace public, d'achat de biens amortissables...

THÈMES

- Cadre de vie / Environnement
- Sports / Loisirs
- Culture / Patrimoine
- Prévention / Sécurité
- Éducation / jeunesse
- Écologie / Développement durable
- Solidarité
- Commerce / Tourisme
- Mobilité / Transports

Quelles sont les différentes étapes ?

5 AVRIL AU 30 JUIN PENSEZ - PROPOSEZ

Vous avez une idée pour votre quartier ou la ville ? Vous la déposez sur la plateforme numérique participez.seignosse.fr ou sur formulaire papier disponible à l'accueil de la mairie.

JUILLET > AOÛT ÉTUDE DES PROJETS

La commune étudie votre projet. Tous les projets soumis sont étudiés.

SEPTEMBRE CHOISISSEZ

La commune publie la liste des idées retenues sur la plateforme participez.seignosse.fr. Vous donnez votre avis sur les projets et **votez** pour vos projets préférés (3 projets maximum).

OCTOBRE RÉSULTATS

La mairie vous convie à une grande réunion participative pour proclamer les résultats, en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

DÉCEMBRE PROJETS

La mairie lance les projets retenus.





participez.seignosse.fr



Pour plus de renseignements :
05 58 49 89 89 ou mairie@seignosse.fr